DELIBERATION N° DFCG/2026/286

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342458-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 20 octobre 2026

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 OCTOBRE 2026
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Michel GACEM.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Simon JAMELIN, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Nicolas SIEGLER.

OBJET : Coopération territoriale européenne : mise en œuvre des projets du Département du Nord validés par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.

Vu le rapport DFCG/2026/286

Publié sur le site lenord.fr le 20 octobre 2026

DECIDE à l'unanimité:

Pour le projet Skills2Work :

- d'approuver le projet Skills2Work financé par le Programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 3 153 650 euros, et de le cofinancer à hauteur de 692 220 euros ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 692 220 euros sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;

- de désigner POM West Vlaanderen en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs.

Pour le projet MATER :

- d'approuver le projet MATER financé par le Programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 1 991 163 euros, et de le cofinancer à hauteur de 70 000 euros ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 70 000 euros sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;

- de désigner l'Université de Gand en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le Comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs.

Pour les deux projets Interreg :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le financement Interreg VI France Wallonie Vlaanderen pour l'ensemble des projets détaillés dans le rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions partenariales de chacun des projets.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Monsieur BERNARD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 26.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absents sans procuration :	18
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	64 (y compris les votants par procuration)

4.6

Résultat du vote :

Abstention :	0	
Total des suffrages exprimés :	64	
Majorité des suffrages exprimés :	33	
Pour :	64	(Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DECODTS ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0	

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT